

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 66 (1974)
Heft: 12

Artikel: Politique économique et politique des salaires : déclaration de l'Union syndicale suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique économique et politique des salaires:

Déclaration de l'Union syndicale suisse

Pour l'essentiel, notre commerce extérieur n'affronte pas de difficultés. Le recul de la conjoncture est presque exclusivement limité aux secteurs qui travaillent pour le marché intérieur. Les syndicats tiennent donc pour dangereuses des interventions inconsidérées de l'Etat susceptibles d'aggraver artificiellement ce fléchissement. Ils s'opposent également à une politique salariale visant à réduire systématiquement le pouvoir d'achat, ce qui aurait également des répercussions négatives sur la conjoncture et sur l'emploi.

Même la lutte contre l'inflation ne justifie pas de nouveaux abaisséments du degré d'utilisation des capacités de production. Dans un régime économique caractérisé par un investissement élevé par personne occupée, l'entreprise qui utilise mal son potentiel est dans l'impossibilité de réduire ses coûts. Celle qui réduit les investissements requis par le renouvellement des installations ne peut améliorer ni sa productivité, ni sa capacité de concurrence.

Certains employeurs, négligeant ces relations de causalité, plaident pour un abaissement des niveaux de vie. A leur avis, les salaires et les prestations complémentaires usuelles ne devraient être adaptés que partiellement à la hausse du coût de la vie. Ils ouvrent ainsi la voie à la crise qu'ils prétendent prévenir.

Il se peut que la solvabilité de certaines entreprises soit devenue douteuse. Mais ce n'est pas en plaidant pour des théories aussi vascillantes que leur crédit qu'elles résoudront leurs difficultés. Ce qui importe, c'est tout d'abord d'établir et de présenter un bilan honnête. S'il en ressort que l'entreprise constitue un cas particulier, les syndicats membres de l'Union syndicale sont prêts à négocier avec elle.

Les entreprises qui auront administré la preuve qu'elles ne sont pas en mesure d'ajuster à tout le moins les salaires au renchérissement, ne doivent plus être autorisées à engager des travailleurs étrangers soumis à contrôle. Les contingents de celles qui mani-

festent l'intention de ne réengager des saisonniers, l'an prochain, que s'ils acceptent une forte réduction de leur gain, doivent être réduits de manière à prévenir un dumping social.

Dans la construction, on prétend que l'industrie tout entière constitue un cas particulier. On voudrait compenser la moitié seulement du renchérissement. Une diminution générale des salaires réels dans cette branche est inacceptable. Les entrepreneurs doivent se convaincre que ce n'est pas en lançant une offensive pour abaisser le pouvoir d'achat, en alimentant une psychose de crise qu'ils stimuleront la demande. Cette offensive ira à fin contraire.

Un rappel enfin aux employeurs et aux hommes politiques: l'économie de marché n'est pas une fin en soi. Elle n'est justifiée qu'aussi longtemps qu'elle concourt mieux qu'un autre système à satisfaire les besoins. Parmi ces besoins figurent le plein emploi dans des conditions de dignité et la garantie de l'existence de ceux dont l'âge, un accident ou la maladie ont mis fin à l'activité.

Les syndicats et leurs membres ne sont pas disposés à subir passivement les effets d'une politique économique et d'une politique salariale qui auraient pour conséquence d'aggraver artificiellement la récession dans les secteurs qui travaillent pour le marché intérieur. Dans les circonstances présentes, les syndicats ont pour première tâche de s'opposer à toute «recette» ou intervention de nature à aggraver la dégradation de la conjoncture. Ils rappellent que lors de la crise des années trente, ce sont eux qui ont montré la voie à suivre pour sortir du marasme (initiative de crise, initiative pour la création de possibilités de travail). L'opposition des conservateurs et extrémistes de droite a fait échouer ces efforts. Nous ne voulons plus faire l'expérience d'une politique de déflation.

Nous invitons tous les travailleurs à rallier les rangs des syndicats et à lutter avec eux pour défendre les exigences légitimes de ceux dont l'existence dépend de leur travail ou des assurances sociales.